

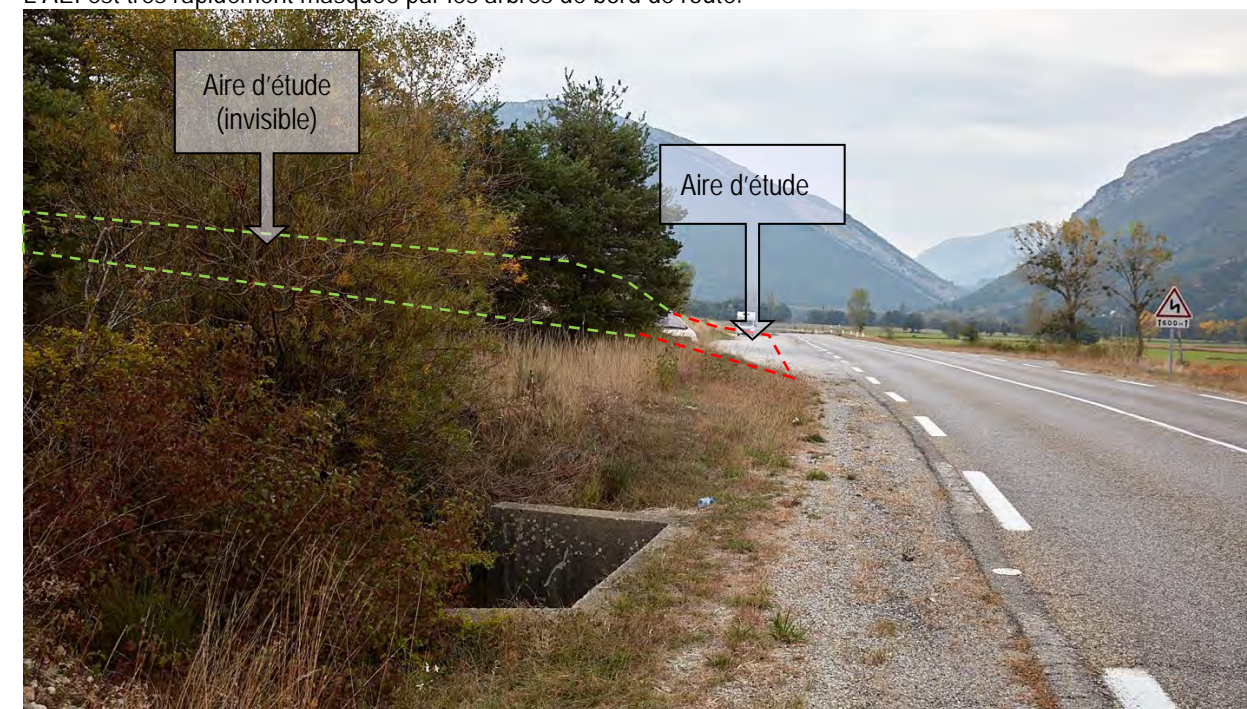
VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 5 : SUR LA ROUTE QUI DESSERT LE LIEUDIT « LE PINCE »
A quelques mètres de la route, en surplomb de l'AEI. Celle-ci est pleinement visible.



VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 6 : SUR LA ROUTE QUI DESSERT LE LIEUDIT « LA PINCE ».
Seules les limites Est de l'AEI sont perceptibles en arrière de la haie de premier plan.



VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 7 : AU NORD DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE, SUR LA D1075.
L'AEI est très rapidement masquée par les arbres de bord de route.



CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 8 : DEPUIS LE LIEUDIT « SAINT-LOUIS »
Les talus Est et Sud sont très visibles. L'esplanade reste complètement masquée par la topographie.



VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 10 : EN BORDURE DE DEPARTEMENTALE
Le talus Ouest, composé de graviers mélangés à du substrat plus terreux a permis à quelques végétaux de prendre racine.



VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 9 : EN BORDURE DE DEPARTEMENTALE
Les talus qui bordent la départementale dessinent le premier plan, même si les limites de l'AEI se prolongent en direction de RD, au-delà du talus.



VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 11 : EN BORDURE DE DEPARTEMENTALE
Le délaissé situé entre le talus et la départementale sert régulièrement de stationnement provisoire pour les automobilistes.



CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 12 : AU MILIEU DE L'ESPLANADE, VUE NORD



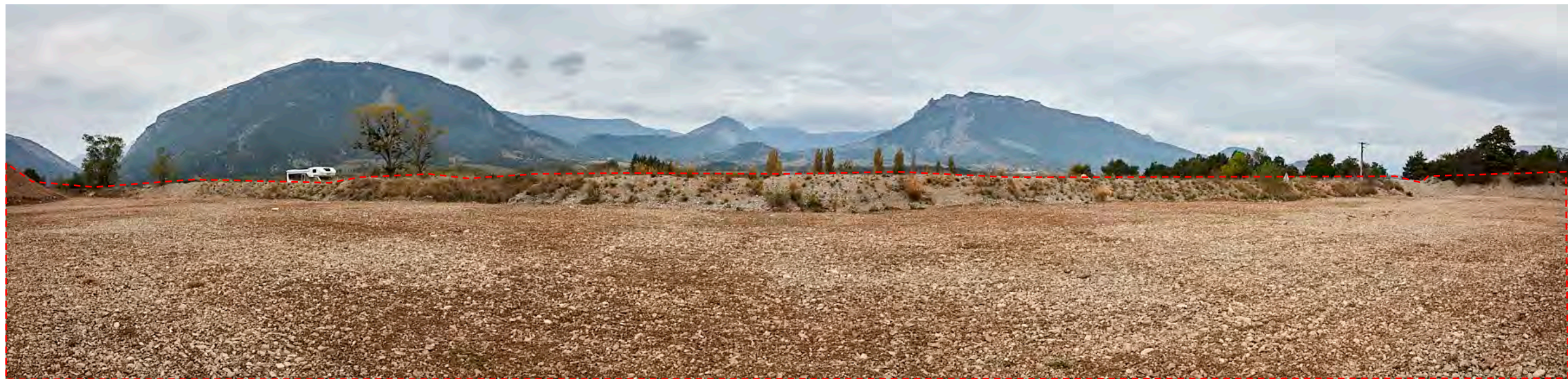
VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 14 : AU MILIEU DE L'ESPLANADE, VUE EST



VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 13 : AU MILIEU DE L'ESPLANADE, VUE SUD



VUE ECHELLE RAPPROCHEE/IMMEDIATE N° 15 : AU MILIEU DE L'ESPLANADE, VUE OUEST



11. ENJEUX PAYSAGERS AUX TROIS ECHELLES

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS AUX 3 ECHELLES

Paysage	Thème	État initial	Caractérisation des enjeux liés à la zone d'étude
Échelle éloignée	Atlas des paysages.	Enjeux de préservation/valorisation du patrimoine géologique, comme support d'itinéraire thématique de découverte.	Très faible
	Patrimoine.	Tous les édifices patrimoniaux sont éloignés de l'aire d'étude immédiate et les massifs ne permettent pas de vues sur le projet.	Nul.
	Les grandes infrastructures des 19e et 20e siècles.	Nombreux ouvrages, notamment des carrières, lignes de gaz ; voies de circulation...	Fort pour les paysages
	20e siècle, nouvelles productions énergétiques.	3 parcs photovoltaïques existants, globalement très peu visibles depuis les plaines.	Très faible.
	Les communes riveraines	Pas de vues depuis les villages sauf depuis le Forest.	Très faible.
	Les hameaux	Pas de vues ou seulement très réduites depuis Eybierq.	Très faible.
	D227	Des vues régulières depuis la D227, entre le Forest et le lieu-dit « Grand Champ ».	Faible à très faible.
	Autres départementales dont D1075	Aucune vue à cette échelle	Nul.
	Sentiers de randonnées	Sentier des Moines qui s'élève au-dessus de Serres, les vues sont possibles au niveau du col de Saumane.	Faible.
			Nul.
Serre du Charron : quelques dizaines de mètres au niveau du sommet offrent des vues sur la plaine d'Aspremont et l'aire d'étude rapprochée.		Faible.	
Des vues majeures sur les paysages environnants, des paysages de vallée de qualité.		Modéré.	

Paysage	Thème	État initial	Caractérisation des enjeux liés à la zone d'étude
Échelle rapprochée	Les milieux, topographie.	Champs cultivés sur pente générale orientée ouest.	Modéré.
	Habitations, constructions.	Il n'existe aucune visibilité depuis les bâtiments de « la Plaine ».	Nul.
		Le talus Est est bien perceptible depuis Saint-Louis.	Modéré.
	Enjeux globaux à l'échelle rapprochée	Paysages de milieux cultivés avec présence de la départementale qui offre un moyen de découverte fort sur les paysages.	Négligeable.

Paysage	Thème	État initial	Caractérisation des enjeux liés à la zone d'étude
Paysage à l'échelle immédiate	Couvert, topographie, usages.	Grande esplanade plane.	Positif.
		Limites Nord, Est et Sud bordées de talus abrupts.	Fort.
		Merlon coté départementale.	Faible.
	Habitations, sentiers.	Pas de constructions ni de sentier à cette échelle d'étude.	Nul.
	Usages	Pas d'usages en cours identifiés.	Nul.
	Enjeux globaux à l'échelle immédiate	Site très artificialisé, aux transitions brutales avec la topographie adjacente, dépourvu de qualités paysagères.	Modéré à fort.

11.1. LIEUX PHARES ET ENJEUX DE VISIBILITE

- Les lieux phares présentant une attractivité touristique certaine ainsi que les monuments historiques n'offrent pas de vues directes, hormis pour les sentiers de randonnées.
- L'aire d'étude immédiate est visible de façon très ponctuelle depuis quelques GR.
- À l'échelle éloignée, l'étude démontre que le site n'est pas ou très peu visible depuis les villages alentour.
- Il est visible depuis la D1075 uniquement en vue rapprochée.
- L'aire d'étude immédiate est pleinement visible depuis la D227 (le Forest — Sigottier). Au regard de la distance et de la faible emprise du site, les vues sont qualifiées « faible ».
- Enfin, le site est légèrement visible depuis l'habitation en vue rapprochée (photographie n° 7, lieudit Saint-Louis).

11.2. PISTES D'INTEGRATION PAYSAGERE

- Coloration des postes de façon à diminuer leur impact visuel, dans les tons des sols en place.
- Coloration des portails et clôtures dans les tons des sols en place.
- Conservation du merlon avec ensemencement ou déplacement de celui-ci plus proche de la départementale.
- Reprofilage des talus Est et Sud en vue de créer des pentes plus faibles et des transitions plus naturelles. Création d'une « haie paysagère plantée » devant le talus.
- Réaménagement de l'espace libre situé entre la départementale et le merlon ouest (création de quelques places de stationnement et panneau pédagogique, évacuation de la grave naturelle en place et apport de terre végétale).
- Création d'un mur maçonné en avant du poste de livraison.

12. LE PROJET

Pour mémoire, quelques pistes d'intégration paysagères avaient été évoquées.

- Conservation du merlon avec ensemencement ou déplacement de celui-ci plus proche de la départementale.
Le merlon qui est présent entre la route et le site d'étude ne sera pas déplacé afin d'éviter des incidences que cette modification pourrait avoir sur les milieux (écoulement des eaux/structure talus/etc).
- Reprofilage des talus Est et Sud en vue de créer des pentes plus faibles et des transitions plus naturelles.
Création d'une « haie paysagère plantée » devant le talus.

Après étude de faisabilité technique, il apparaît que le reprofilage des talus n'est pas possible (Absence de connaissance des éléments composant les talus — éviter les incidences que la modification pourrait avoir sur les milieux — opération très coûteuse).

D'autre part, en l'absence de maîtrise du foncier situé entre le merlon et la route départementale, la création d'une haie plantée s'avère impossible. Il convient aussi de noter que l'ombre portée produite par la haie engendrerait une perte de puissance trop élevée pour l'installation photovoltaïque. Cette proposition est donc caduque.

- Réaménagement de l'espace libre situé entre la départementale et le merlon ouest (création de quelques places de stationnement et panneau pédagogique, évacuation de la grave naturelle en place et apport de terre végétale.
Même impossibilité liée à l'absence de gestion du foncier.

12.1. PISTES D'INTEGRATION PAYSAGERES RETENUES :

- Emprise du parc photovoltaïque.
L'installation photovoltaïque prendra place dans les espaces plans du site, circonscrits par les talus.
- Coloration des postes de façon à diminuer leur impact visuel, dans les tons des sols en place.
Cette mesure est retenue, mais avec une tonalité gris moyen, qui permettra de s'intégrer avec la surface des panneaux. Le choix de cette tonalité permettra d'être plus cohérente sur le temps long puisque les talus sont amenés à changer de tonalité au fur et à mesure que les végétaux reprendront place sur ceux-ci.
- Coloration des portails et clôtures dans les tons des sols en place.
Retenue avec les mêmes observations que la mesure précédente.
- Création d'un mur maçonné en avant du poste de livraison.
Retenue avec les mêmes observations que la mesure précédente.

12.2. INFOGRAPHIES

FIGURE 12 : INSERTION DU PROJET EN VUE ELOIGNEE

Depuis le point de vue n° 6 de la carte des vues éloignées présentée page 22, on constate que le projet n'est que très faiblement perceptible. Sur cette insertion, les panneaux sont orientés vers l'ouest (après-midi), vers l'observateur. En matinée, depuis ce point de vue, c'est l'arrière des panneaux qui seront vus. Ceux-ci présentant une sous-face de tonalité gris moyen, à cette distance, ils seront imperceptibles.



⇒ Incidence à moyen terme.
 ⇒ Incidence directe, très faibles.

FIGURE 13 : INSERTION DU PROJET EN VUE RAPPROCHEE

Depuis le point de vue n° 1 de la carte des vues éloignées présentée page 27, en bordure de départementale.

Le poste de livraison et le portail situés en avant du merlon partiellement déposé, ainsi que les premiers panneaux, sont visibles depuis ce point de vue. La solution consistant à ériger un mur maçonné en avant du poste de livraison permet une intégration plus satisfaisante de celui-ci.

En avançant sur la départementale, le merlon conservé fait partiellement masquer sur les panneaux, qui restent toutefois visibles sur environ la moitié de leur hauteur maximale. Compte tenu de la technologie utilisée, celle-ci est variable tout au long de la journée. Complètement invisible à midi, à l'heure solaire, ils sont plus visibles en début de matinée et en fin de journée.



⇒ Incidence à moyen terme.
⇒ Incidence directe, faible à modéré.

CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le projet est réduit de façon significative par rapport à l'aire d'étude immédiate qui considérerait la parcelle complète, avec les talus et merlons.

Il se cantonne aux espaces plans du site, circonscrits par les talus. Le projet n'engendre donc pas de modification de la topographie ni des milieux.

TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS AUX 3 ÉCHELLES

Paysage	Thème	État initial	Caractérisation des enjeux liés à la zone d'étude	Enjeux après intégrations paysagères	
Échelle éloignée	Atlas des paysages.	Enjeux de préservation/valorisation du patrimoine géologique, comme support d'itinéraire thématique de découverte.	Très faible	Mesures de réduction : Emprise, clôtures, portail, Mur maçonné sur les faces vues depuis la départementale.	Très faible
	Patrimoine.	Tous les édifices patrimoniaux sont éloignés de l'aire d'étude immédiate et les massifs ne permettent pas de vues sur le projet.	Nul.		Nul.
	Les grandes infrastructures des 19e et 20e siècles.	Nombreux ouvrages, notamment des carrières, lignes de gaz ; voies de circulation...	Fort pour les paysages		Négligeable
	20e siècle, nouvelles productions énergétiques.	3 parcs photovoltaïques existants, globalement très peu visibles depuis les plaines.	Très faible.		Très faible.
	Les communes riveraines	Pas de vues depuis les villages sauf depuis le Forest.	Très faible.		
	Les hameaux	Pas de vues ou seulement très réduites depuis Eybierq.	Très faible.		Très faible.
	D227	Des vues régulières depuis la D227, entre le Forest et le lieudit « Grand Champ ».	Faible à très faible.		
	Autres départementales dont D1075	Aucune vue à cette échelle	Nul.		Nul.
	Sentiers de randonnées	Sentier des Moines qui s'élève au-dessus de Serres, les vues sont possibles au niveau du col de Saumane.	Faible.		Très faible.
		Autres sentiers: Pas de vues	Nul.		Nul.
Serre du Charron : quelques dizaines de mètres au niveau du sommet offrent des vues sur la plaine d'Aspremont et l'aire d'étude rapprochée.		Faible.	Très faible.		
Des vues majeures sur les paysages environnants, des paysages de vallée de qualité.		Modéré.	Très faible.		
Échelle rapprochée	Les milieux, topographie.	Champs cultivés sur pente générale orientée ouest.	Modéré.	Mesures de réduction : Emprise, clôtures, portail, Mur maçonné sur les faces vues depuis la départementale.	Très faible
	Habitations, constructions.	Il n'existe aucune visibilité depuis les bâtiments de « la Plaine ».	Nul.		Nul.
		Le talus Est est bien perceptible depuis Saint-Louis.	Modéré.		Très faible.
	Enjeux globaux à l'échelle rapprochée	Paysages de milieux cultivés avec présence de la départementale qui offre un moyen de découverte fort sur les paysages.	Négligeable.		Négligeable.

CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Paysage à l'échelle immédiate	Couvert, topographie, usages.	Grande esplanade plane.	Positif.	Mesures de réduction : Emprise, clôtures, portail. Mur maçonné sur les faces vues depuis la départementale.	Positif.
		Limites Nord, Est et Sud bordées de talus abrupts.	Fort.		Faible.
		Merlon coté départementale.	Faible.		Très faible.
	Habitations, sentiers.	Pas de constructions ni de sentier à cette échelle d'étude.	Nul.		Nul.
	Usages	Pas d'usages en cours identifiés.	Nul.		Nul.
	Enjeux globaux à l'échelle immédiate	Site très artificialisé, aux transitions brutales avec la topographie adjacente, dépourvu de qualités paysagères.	Modéré à fort.		Modéré

12.3. CONCLUSION SUR LE PROJET

Le projet présenté propose une réduction significative de l'espace exploité. Les talus, merlons et replats existants sont laissés en l'état. Même si ce sont des espaces très artificialisés, ils sont présents dans le paysage de la plaine depuis quelques années.

Les modifications du paysage opérées par le projet se limitent majoritairement aux surfaces planes situées en arrière du merlon qui borde la départementale. Ce choix permet de ne pas modifier visuellement le premier plan visible par les usagers de la départementale et plus globalement du secteur. En partie sud, le merlon est partiellement déposé pour permettre la création d'un accès au site et au poste de livraison. Ce sont donc les principaux éléments modificateurs des premiers plans paysagers.

Le parc photovoltaïque est constitué de trackers qui ont pour particularité de suivre la courbe d'ensoleillement. Leur hauteur maximale est approximativement de 4,36 m. Cette hauteur est toutefois ponctuelle dans la journée puisqu'elle ne concerne que les premières minutes d'ensoleillement puis les dernières de la journée. Entre ces deux amplitudes maximales, la hauteur des panneaux diminue progressivement jusqu'à l'horizontalité (hauteur de 2,75 m environ) puis remonte.

La hauteur moyenne du talus étant de 1,40 m, et la distance entre les automobilistes d'environ 17,50 m, seule la partie des panneaux située au-dessus de 1,50 m de haut sera visible.

Le projet a été réduit par rapport à la surface totale de l'aire d'étude immédiate. Celui-ci se cantonne à la plateforme basse, en arrière du merlon bordant la départementale. Ce choix permet de réduire l'enjeu de visibilité du site. De plus, pour l'intégration paysagère du projet, les portails, les clôtures et les postes seront colorés dans les tons des sols en place et un mur maçonné sera créé en avant du poste de livraison.

En l'état, le projet n'apparaît pas dénaturer le site et modifier fortement le contexte paysager dans lequel il s'inscrit. Les incidences paysagères sont catégorisées « Faible à très faible ».